



#1 Open de PERTUIS Règlement

Samedi 24 et Dimanche 25 février 2024 - Tournoi National B

Homologué par la Fédération Française de Tennis de Table

Numéro d'homologation : XXX

Clôture des inscriptions – le Vendredi 23 Février 2024 à 17h00

Gymnase Verdun Ouest – Salle René Embize – 84120 Pertuis

Montant des récompenses : 4980 €

Directeur du Tournoi : M.BARTZ Gabriel – 07.50.23.63.30 – gabrielbartz84@gmail.com

Juge Arbitre – M.BARTZ Éric – JA3 Lic.5943228 – 06.34.77.96.90

Inscriptions par le formulaire en ligne : [Lien inscription](#) ou en

contactant M.BARTZ Gabriel – 07.50.23.63.30 – gabrielbartz84@gmail.com

Consultation des inscrits : <https://pertuis2024.tt-ping.fr/>

Facebook : CS Pertuis Tennis de Table

Instagram : Pertuis_tt

Article 1 – Définition et participation au Tournoi National (Catégorie B)

L'Open de Pertuis est une compétition individuelle homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table sous le **numéro** et de ce fait, les règlements fédéraux sont strictement appliqués. Il est organisé par le CSPertuisien Tennis de Table et est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence "compétition" 2023-2024 valide pour la phase 2 et en règle vis à vis du certificat médical.

Il se déroulera le weekend du 24 et 25 février 2024 au gymnase Verdun Ouest à Pertuis.

Au moment du pointage, présentation obligatoire de la licence 2023-2024, phase 2.

Les poussins filles et garçons ne sont pas autorisés à participer aux tableaux adultes.

Article 2 – Tableaux, horaires, droits d'engagement, limites d'inscriptions, récompenses

Ouverture de la salle à partir de 7h30, début des premiers tableaux à 8h30.

Début du pointage une heure avant le début de chaque tableau. Fin du pointage 15 minutes avant le début du tableau.

SAMEDI 24 FÉVRIER 2024

Lettre	Tableau	Horaire	Limite de places	1er	2ème	1/2	1/4
A1	NC-699	8h30	60	60	30	10	
D1	NC-1499	9h30	60	140	70	30	
B1	NC-899	10h30	60	70	30	15	
E1	NC-1799	11h30	60	160	80	35	
X1	Expedit	12h30	128	50%****	30%****	10%****	
C1	NC-1199	13h	60	110	55	25	
G1	Non Num	14h	60	200	120	60	

H1	Handicap	15h	96	150	80	40	
F1	TSD	15h30	24	50%****	30%****	10%****	

DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024

Lettre	Tableau	Horaire	Limite de places	1er	2ème	1/2	1/4
A2	NC-799	8h30	60	65	30	15	
D2	NC-1599	9h30	60	150	75	35	
B2	NC-999	10h30	60	80	40	20	
E2	NC-1899	11h30	60	180	90	40	
C2	NC-1299	12h30	60	120	60	30	
G2	TSM	13h30	36	400	250	140	70
J2	Jeunes	13h30	36	BA 80	BA 40	BA 20	
F2	NC-N°500	15h	60	300	160	70	30

* : 8€ par tableau

** : 10€ par tableau H1 et G2.

*** : 2€ le tableau X1.

**** : en proportion du montant total des inscriptions du tableau F1 et X1.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par jour + Expédit.

Le nombre maximum de participants par tableau est détaillé à l'article 2, tout engagement à un tableau sera refusé si sa limite est atteinte.

Un tableau peut être annulé par les organisateurs si le nombre de joueurs est jugé insuffisant.

Article 4 – Matériel et Conditions de jeu

La compétition se déroule sur 26 tables homologuées par l'ITTF dans les deux salles du complexe.

La tenue de sport est exigée dans les aires de jeu, les raquettes doivent être conformes aux règlements sportifs.

Le collage des revêtements est interdit dans l'enceinte du gymnase.

Les balles « plastiques », homologuées par l'ITTF seront fournies par les joueurs. En cas de désaccord sur la balle utilisée, un tirage au sort sera effectué par les joueurs ou par le Juge-Arbitre en cas de litige.

Article 5 – Déroulement des compétitions

Le classement des joueurs pris en compte est celui de la phase 2 saison 2023-2024 (points janvier 2024).

Les dames peuvent s'inscrire dans tous les tableaux. Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Dans tous les tableaux, sauf les tableaux X1 et H1, les parties préliminaires se disputent par poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule sont placés dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort selon l'article I.305. des règlements sportifs.

Pour les tableaux X1 et H1, les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe sans tête de série, sans poule préliminaire selon l'article I.304. des règlements sportifs.

Le Juge-Arbitre aura pleins pouvoirs pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées nécessaires. Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi.

Article 6 – Arbitrage des parties

Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie.

Dans les poules, le joueur exempt est tenu d'arbitrer.

Dans les TED et les poules incomplètes, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes s'il n'y a pas d'arbitre disponible.

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou toute celle que le Juge-Arbitre leur désignera dans la suite de la compétition.

L'arbitre est tenu de rapporter la fiche de partie à la table du Juge-Arbitre, le vainqueur doit vérifier la fiche.

Article 7 – Retard, absence, forfait

Tout joueur ne se présentant pas dans les 5 minutes après son appel sera déclaré forfait. Un second appel sera effectué 2 minutes avant l'exclusion.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur la première partie non jouée et le joueur perdra les points classements qu'il aurait perdus s'il avait disputé et perdu cette partie.

Article 8 – Tableau Handicap

Chaque partie de ce tableau se joue en une manche gagnante de 31 points (manche sèche 31-30 dernier score, 2 services chacun). Le handicap sera de 2 points par tranche de 100 points d'écart et est limité à 18 points.

Chaque joueur a la possibilité de prendre un temps mort et le changement de côté s'effectue au 16ème point du joueur le mieux classé.

Article 9 – Tableau Expédit

Chaque partie de ce tableau se joue en une seule manche gagnante de deux points avec deux points d'écart et avec changement de service à chaque point (comme si la partie débutait à 10 – 10, 2 manches à 2). Il n'y a pas de temps mort ni de changement de côté.

Article 10 – Les dotations du tournoi

Les prix sont indiqués dans le tableau de l'article 2 mais pourront être revus à la baisse en fonction du nombre de participants.

Article 11 – Restauration

Si les conditions sanitaires en vigueur le jour du tournoi le permettent, une buvette avec restauration sera ouverte toute la journée.

Article 12 – Les assurances

Le CS Pertuisien tennis de table décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte.

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparations seront supportés par les auteurs.

Les parents sont tenus responsables des dégâts occasionnés par leur enfant mineur.

Article 13 – Conditions d'annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition sans préavis et unilatéralement en fonction de :

- La disponibilité des locaux
- La disponibilité des membres organisateurs
- Du nombre insuffisant de participants
- Des conditions sanitaires en vigueur.

Article 14 – Tirage au sort

Le tirage au sort public sera effectué au gymnase Verdun Ouest (salle René Embize à Pertuis), le vendredi 23 Février 2024 à 17h, par le Juge-Arbitre.

Article 15 – Conditions sanitaires

Les organisateurs mettront strictement en application les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Toute personne dans la salle devra également s'y conformer sous peine d'exclusion.

Article 16 – Conditions d'acceptation

Le Tournoi National est régi en application des règlements fédéraux.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans le gymnase.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos ou vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers, réseaux sociaux...) sans aucune contrepartie financière. Un refus doit être spécifié lors de l'inscription.

L'engagement au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.